



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROTOCOLE SANITAIRE

REOUVERTURE DES ECOLES MATERNELLES et ELEMENTAIRES





SOMMAIRE

CONTEXTE.....	3
PRINCIPES GÉNÉRAUX.....	4
FICHES THÉMATIQUES.....	11
FICHE THÉMATIQUE ACCUEIL DES ÉLÈVES.....	12
FICHE THÉMATIQUE AMÉNAGEMENT DES CLASSES.....	16
FICHE THÉMATIQUE GESTION DES CIRCULATIONS.....	19
FICHE THÉMATIQUE ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES.....	22
FICHE THÉMATIQUE RECRÉATION.....	26
FICHE THÉMATIQUE NETTOYAGE / DESINFECTION DES LOCAUX.....	30
FICHE THÉMATIQUE DIMENSIONNEMENT ET ÉQUIPEMENT DES SANITAIRES.....	36
FICHE THÉMATIQUE GESTION DE LA DEMI PENSION.....	40
FICHE THÉMATIQUE ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES : Musique, Arts plastiques, Sciences, Technologies.....	44
FICHE THÉMATIQUE EFFECTIFS GLOBAUX,.....	47
FACTEURS DIMENSIONNELS ET DÉCISIONNELS.....	56
PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT.....	58



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTEXTE

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, implique la fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le lundi 16 mars 2020.

Une continuité pédagogique a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre leurs professeurs et la très grande majorité des élèves.

Le Président de la République, le Premier Ministre et son gouvernement ont choisi de rouvrir les écoles et les établissements scolaires, progressivement, à partir du 11 mai 2020 dans le respect des prescriptions sanitaires émises par les autorités.

Le présent protocole sanitaire vise à préciser les modalités de réouverture des écoles après le confinement dans le respect de la doctrine sanitaire. Il est destiné aux collectivités territoriales, aux services déconcentrés de l'Etat, aux directeurs ainsi qu'à l'ensemble des communautés scolaires.



PRINCIPES GENERAUX

Présentation du protocole sanitaire

Le présent protocole sanitaire repose sur la doctrine élaborée par les autorités sanitaires du pays.

Il vise à présenter les prescriptions à mettre en œuvre pour permettre la réouverture des écoles et établissements scolaires après la période de confinement. Il est destiné aux collectivités territoriales, aux services déconcentrés de l'Etat, aux directeurs et aux personnels de direction ainsi qu'à l'ensemble des communautés scolaires.

Le protocole est composé d'un guide relatif aux écoles primaires (maternelles et élémentaires), d'un guide relatif aux établissements scolaires ainsi que de dispositifs d'affichages et de communication qui sont mis à la disposition de l'ensemble des parties prenantes. Chaque guide est constitué d'une présentation des principes généraux et de fiches récapitulant les prescriptions et les modalités de contrôles pour chacune des thématiques suivantes :

- Accueil des élèves
- Aménagement des salles de classe
- Gestion de la circulation des élèves
- Activités sportives et culturelles
- Récréation
- Nettoyage/désinfection des locaux
- Dimensionnement et équipement des sanitaires
- Gestion de la demi-pension
- Enseignements spécifiques : musique, arts plastiques, sciences, technologies

Enfin, il présente les actions à conduire en cas :

- de cas possible de Covid-19 au sein de l'école ou de l'établissement scolaire
- de cas avéré de Covid-19 au sein de l'école ou de l'établissement

Il repose sur cinq principes généraux :

- ❖ **Le maintien de la distanciation physique**
- ❖ **L'application des gestes barrière**
- ❖ **La limitation du brassage des élèves**
- ❖ **L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **L'information, la communication et la formation**

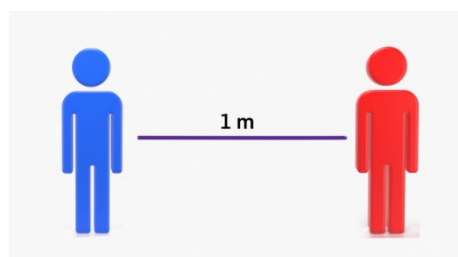
Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école. Les personnels devront procéder de la même manière.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne doivent pas travailler en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est disponible sur le site du ministère de la santé¹.

Les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.

Le maintien de la distanciation physique



La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.)

Les différents avis scientifiques insistent sur la nécessité de la faire respecter tout en étant conscient de la difficulté que cela peut représenter, notamment pour les classes de maternelle.

Appliquer les gestes barrières

Les gestes barrière rappelés dans ce référentiel, doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Ces sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.



¹ <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14008>



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté

Égalité

Fraternité

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

A défaut de disposer de points d'eau en nombre suffisant, et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée, y compris pour les plus jeunes sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage doit être réalisé, à minima :

- A l'arrivée ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;
- Le soir avant de rentrer chez soi.

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons etc. doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation.

Le respect des gestes barrières en milieu scolaire doit faire l'objet de sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève. La sensibilisation des parents est aussi prépondérante dans la continuité des messages sur l'application permanente de ces règles.

Le port du masque

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public ». Le ministère de l'éducation nationale mettra donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des écoles et des établissements des masques dit « grand public » de catégorie 1 (filtration supérieure à 90%) dès le 11 mai à raison de deux masques par jour de présence dans les écoles et établissements.

Il appartient à chaque employeur de fournir en masques ses personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Il convient de souligner que le Conseil scientifique considère que :

- Pour les collégiens/lycéens, le port du masque est obligatoire ;
- Pour les élèves en école élémentaire, le port du masque n'est pas obligatoire mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes ;
- Pour les élèves en école maternelle le port du masque est difficile et même déconseillé, sauf pour les élèves présentant notamment des pathologies respiratoires chroniques sévères ou une immunosuppression, si leur état de santé le permet et en capacité d'en porter un.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population.

Dans l'attente, le ministère de l'éducation nationale dotera chaque école, collège ou lycée pour que des masques, de même qualité que ceux offerts aux enseignants (masques « grand public » de catégorie 1) puissent être mis à disposition des élèves qui souhaitent ou doivent en être équipés et qui peuvent en user à bon escient.

En outre des masques FFP1 seront disponibles dans les établissements pour équiper les enfants qui présenteraient des symptômes (qui seront en outre immédiatement isolés avant d'être pris en charge par leurs parents).

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération est un geste qui doit maintenant être systématique et durer au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée doivent être aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. En cas de ventilation mécanique, son bon fonctionnement doit être contrôlé.

Limiter au maximum le brassage des élèves

La stabilité des classes, des groupes et des élèves est une stratégie claire visant à réduire le brassage des élèves. Les écoles et établissements scolaires doivent donc définir, avant leur réouverture et en fonction de la taille de l'établissement, l'organisation de la journée et des activités scolaires de manière à intégrer cette contrainte. L'objectif est de limiter les croisements des élèves entre classes ou au moins entre niveaux et d'une même zone des bâtiments (aile, étage,...).

Une attention particulière devra être portée aux points ci-après.

L'arrivée et le départ de l'établissement pourraient se dérouler progressivement, étalés dans un temps prédéterminé, en fonction du nombre d'élèves accueillis par salle et des personnels présents.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Ce fonctionnement suppose que les transports scolaires puissent éventuellement s'adapter en fonction des modes d'organisation retenus.

Les intercoeurs et la circulation hors temps de classe dans les bâtiments : les déplacements des élèves devront être limités au strict nécessaire, organisés et encadrés. Il est recommandé également de privilégier le déplacement des professeurs plutôt que celui des élèves et donc d'attribuer une salle à une classe (en dehors des salles spécialisées).

Les récréations devront être organisées par groupes de classes en tenant compte des recommandations en termes de distanciation et de gestes barrière ; en cas de difficulté d'organisation, elles pourraient être remplacées par des temps de pauses en classe à la fin du cours.

Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle dans la lutte contre la propagation du virus. Il convient à chaque école et établissement scolaire, avec l'appui de leur collectivité territoriale de rattachement, de l'organiser selon les principes développés ci-après.

Il est important de distinguer le nettoyage simple du nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact manuel.

Pour les salles de classe qui sont restées fermées depuis au moins 5 jours, la probabilité que le virus soit présent sur les surfaces est quasi nulle et aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Un nettoyage de remise en propreté selon le protocole habituel est suffisant.

Les pièces qui ont été utilisées doivent faire l'objet d'un bionettoyage avant la rentrée des personnels et des élèves. Pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers courants sont efficaces selon les autorités sanitaires s'ils respectent la norme de virucidie pour les virus enveloppés.

S'agissant des locaux qui ont été réquisitionnés ou mis à disposition pour héberger des personnes malades ou sans domicile fixe, il convient de se rapprocher de l'ARS pour que cette dernière prescrive les mesures adaptées en fonction des publics accueillis.

Les établissements qui n'auraient pas fait l'objet de ces mesures de préparation avant la date de prérentrée ou de rentrée ne pourront pas accueillir les élèves.

La communication, l'information et la formation

La direction des écoles et des établissements scolaires, avec l'appui des services académiques, doit avoir un plan de communication détaillée à destination des cibles ci-après. Il est nécessaire de sensibiliser et impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de propagation du virus.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté

Égalité

Fraternité

Les parents

Ils devront **être informés clairement, notamment** (liste non exhaustive à compléter selon les conditions d'organisation) :

- des conditions d'ouverture de l'établissement,
- de leur rôle actif dans le respect des gestes barrières (*explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...*),
- de la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école (température doit être inférieure à 37,8°C),
- des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel,
- de la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève,
- des numéros de téléphones utiles pour obtenir des renseignements et des coordonnées des personnels de santé médecins et infirmiers travaillant auprès de l'établissement,
- de l'interdiction de pénétrer dans l'enceinte scolaire,
- des points d'accueil et de sortie des élèves,
- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie,
- de l'organisation de la demi-pension.

Les enseignants et le personnel

Les enseignants, le personnel de direction, ainsi que tous les autres personnels doivent être formés aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation doit également reprendre les préconisations inscrites dans le présent guide, notamment celles des fiches « PRECONISATIONS ». **Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves dont ils ont la responsabilité et commencée avant la réouverture des écoles.**

Les élèves

Le jour de la rentrée, les élèves doivent bénéficier d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière et l'hygiène des mains**. Cette éducation devra être adaptée à l'âge des élèves (création graphique, vidéo explicative, chanson,...). Cette sensibilisation doit être répétée autant que nécessaire. Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse fournira des kits de communication adaptés.

Une attention particulière doit être apportée aux personnes en situation de handicap ou porteuses de maladies évoluant sur une longue période.

Chaque élève doit pouvoir bénéficier de séances d'éducation à la santé concernant les différentes sortes de microbes, leur transmission, les moyens de prévention efficaces. Il s'agit de permettre la prise de conscience et l'appropriation d'une information exacte. Le site internet « e-Bug ! », validé par le ministère, propose des ressources qui pourront être utilisées pour favoriser l'appropriation des réflexes en matière d'hygiène. Il est accessible par le lien suivant : <https://e-bug.eu/#France>.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FICHES THEMATIQUES



Rappels des principes généraux

- ❖ **Appliquer les gestes barrières**
- ❖ **Maintenir la distanciation sociale**
- ❖ **Limiter au maximum le brassage des élèves**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **Communiquer et informer**

Les principes généraux sont repris dans le guide dans le chapitre dédié.



Préconisations et règles de prévention à appliquer

Dispositions communes

- ❖ Placer un ou plusieurs accueillants aux entrées de l'établissement pour filtrer les arrivées et le flux de personnes.
- ❖ Port du masque pour l'accueillant et solution hydroalcoolique à sa disposition
- ❖ Identifier les flux d'entrée et de sortie en les dissociant dans le cas où la configuration des locaux le permet. Si la configuration de l'établissement ne le permet pas, il doit être défini un sens prioritaire de passage pour assurer la distanciation sociale qui peut évoluer au cours de la journée.
- ❖ Maintenir la distanciation physique dans la file d'entrée et en croisement de flux piéton par tous moyens possibles (panneaux, marquage au sol, rubalise, barrières...) en lien étroit avec la collectivité afin notamment s'assurer la sécurité vis-à-vis de la circulation des véhicules.
- ❖ Privilégier l'entrée par plusieurs accès pour diviser le volume du flux.
Dans le cas de figure où cette division n'est pas possible, les préconisations relevées ci-dessus s'appliquent avec une vigilance accrue sur le respect de la distanciation physique des arrivants.
- ❖ Assurer une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages, couleurs rouge/vert,...).
- ❖ Maintenir les portes d'entrées (porte, portail et/ou tourniquet) ouvertes pendant l'accueil (pour autant que les enjeux de sécurité le permettent) pour limiter les points de contact.
- ❖ Privilégier une arrivée échelonnée, par zone du ou des bâtiments (étage, aile...), en lien étroit avec les collectivités territoires pour tenir compte des contraintes des transports scolaires.
- ❖ Communiquer avec les élèves et leurs familles sur le respect des horaires d'arrivée pour éviter un engorgement à l'entrée.
- ❖ Proscrire l'accès aux locaux à toutes personnes externes à l'école (parents, autres accompagnants,...). Privilégier l'accompagnement par petits groupes d'élèves jusqu'à la classe par un personnel enseignant ou non enseignant de l'école.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PROTOCOLE SANITAIRE
ETABLISSEMENTS «MATERNELLE / ELEMENTAIRE»**

FICHE THEMATIQUE ACCUEIL DES ELEVES



FICHE THEMATIQUE ACCUEIL DES ELEVES

- ❖ Organiser le lavage des mains (eau et savon avec séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable ou à l'air libre). En l'absence d'accès immédiat ou suffisant à un point d'eau et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique, sous le contrôle étroit d'un adulte peut être envisagée même pour les plus jeunes. Le lavage des mains peut se matérialiser par des activités (chanson, création graphique, vidéo explicative).
- ❖ Assurer un accès direct en classe (après lavage des mains) sans pause en récréation ou autre zone d'attente collective.
- ❖ Informer régulièrement les familles de la situation de l'établissement par les moyens habituels (affichage, courriels, site d'école, site internet....) : nombre d'enfants accueillis, conditions d'encadrement, situation sanitaire, etc.

Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Sans objet

Dispositions spécifiques « Élémentaires »

- ❖ Sans objet



Points de contrôle

Dispositions communes

- ❖ Veiller à la cohérence du planning des accueillants et accompagnants pour l'arrivée des élèves.
- ❖ Vérifier la disponibilité du savon et essuie main jetable dans les sanitaires ou à défaut de gel hydro-alcoolique avant l'arrivée des élèves.
- ❖ Vérifier que la signalétique Entrée/Sortie et sens de circulation est en place.
- ❖ Vérifier que les portes et portails soient ouverts lors de l'arrivée et qu'ils le restent pendant toute la durée de l'accueil
- ❖ Veiller à la cohérence des emplois du temps pour prendre en compte une arrivée échelonnée des élèves.

Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Sans objet

Dispositions spécifiques « Élémentaires »

- ❖ Sans objet



Rappels des principes généraux

- ❖ **Appliquer les gestes barrières**
- ❖ **Maintenir la distanciation sociale**
- ❖ **Limiter au maximum le brassage des élèves**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **Communiquer et informer**

Les principes généraux sont repris dans le guide dans le chapitre dédié.



Préconisations et règles de prévention à appliquer

Dispositions communes

- ❖ La salle de classe doit être aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre :
 - Définir les modalités d'occupation de la salle de classe en fonction du nombre d'élèves.
 - Respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des professeurs.
 - Eviter au maximum les installations de tables en face à face (malgré une distance supérieure à un mètre)
 - Neutraliser le mobilier et le matériel non nécessaire (le mobilier neutralisé peut être matérialisé par une signalétique ou balisage).
 - Eloigner les tables des portes de façon à respecter la distanciation physique lors de l'entrée en classe.
 - Limiter les déplacements dans la classe.
- ❖ Veiller à limiter les croisements à l'intérieur de la classe, par exemple par la mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur de la classe qui peut être matérialisé au sol.
- ❖ Port du masque pour les enseignants et personnels non-enseignants même lorsque les distanciations sociales peuvent être respectées.
- ❖ Assurer l'aération des salles de classes avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes (pour les bâtiments avec une ventilation naturelle), durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.

Dispositions spécifiques « Maternelle »

Aménagement des salles de sieste :

- ❖ Adapter les salles dédiées aux temps de sieste pour assurer la distanciation sociale et respecter les consignes sanitaires.

Dispositions spécifiques « Élémentaires »



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROTOCOLE SANITAIRE

ETABLISSEMENTS «MATERNELLE / ELEMENTAIRE»

FICHE THEMATIQUE AMENAGEMENT DES CLASSES

❖ [Sans objet](#)



Points de contrôle

Dispositions communes

Avant l'entrée en classe :

- ❖ Ouvrir les fenêtres pour ventiler (pour les classes en disposant).
- ❖ Vérifier le bon aménagement de la classe dans le respect des distanciations physiques.
- ❖ Vérifier la neutralisation des armoires et bibliothèques collectives.
- ❖ Ouvrir les portes.
- ❖ Guider le groupe dans le respect des distanciations sociales.

Pendant la classe :

- ❖ Veiller au respect des gestes barrières et des distanciations physiques.
- ❖ Veiller à l'absence d'échange d'objet personnel et proscrire l'utilisation de matériels collectifs

A la fin de la classe :

- ❖ Ouvrir les portes.
- ❖ Veiller à ce que les couloirs soient libres vers la sortie.
- ❖ Guider le groupe dans le respect des distanciations physiques.
- ❖ Ouvrir les fenêtres pour ventiler (pour les classes en disposant).

Dispositions spécifiques « Maternelle »

Avant l'entrée en classe :

- ❖ Vérifier le bon aménagement de la salle de sieste dans le respect des distanciations sociales.

Dispositions spécifiques « Élémentaires »

- ❖ Sans objet



Rappels des principes généraux

- ❖ **Appliquer les gestes barrières**
- ❖ **Maintenir la distanciation sociale**
- ❖ **Limiter au maximum le brassage des élèves**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **Communiquer et informer**

Les principes généraux sont repris dans le guide dans le chapitre dédié.



Préconisations et règles de prévention à appliquer

Dispositions communes

- ❖ Définir un sens de circulation dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation:
 - Privilégier le sens unique de circulation.
 - A défaut, définir un sens de circulation prioritaire.
 - Limiter les croisements en définissant des zones d'attente adaptées au respect de la distanciation physique.
 - Prévoir une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages, couleurs rouge/vert,...).
- ❖ Les portes pouvant l'être seront maintenues en position ouverte pour éviter les points de contact.
Ce principe ne doit pas faire obstacle aux règles d'évacuation Incendie (par exemple les portes coupe-feu non asservies doivent être maintenues fermées).
- ❖ Les portes des classes seront maintenues ouvertes jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des élèves.
- ❖ Privilégier l'entrée en classe par plusieurs accès de la classe pour réduire les flux en fonction de la configuration des locaux.
- ❖ Assurer la distanciation physique dans tous les contextes et tous les espaces de circulation notamment aux abords des salles de classe et des sanitaires.
- ❖ Décaler les horaires de pause pour limiter le nombre d'élèves dans les couloirs et donc le croisement.
- ❖ Lister les intervenants extérieurs devant circuler dans l'école et leur fournir les consignes spécifiques.

Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Sans objet

Dispositions spécifiques « Élémentaires »



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROTOCOLE SANITAIRE

ETABLISSEMENTS «MATERNELLE / ELEMENTAIRE»

FICHE THEMATIQUE GESTION DES CIRCULATIONS

❖ Sans objet



Points de contrôle

Dispositions communes

- ❖ Vérifier que la signalétique liée à la circulation est en place.
- ❖ Vérifier que les portes soient ouvertes dans la mesure du possible.
- ❖ Veiller au respect des consignes de circulation et règles de distanciation dans les couloirs.
- ❖ Veiller à la cohérence du planning des pauses par classe.
- ❖ Veiller à la cohérence des emplois du temps pour limiter le brassage dans les zones de circulation.
- ❖ S'assurer de la transmission des consignes aux intervenants extérieurs.

Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Sans objet

Dispositions spécifiques « Élémentaires »

- ❖ Sans objet



Rappels des principes généraux

- ❖ **Appliquer les gestes barrières**
- ❖ **Maintenir la distanciation sociale**
- ❖ **Limiter au maximum le brassage des élèves**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **Communiquer et informer**

Les principes généraux sont repris dans le guide dans le chapitre dédié.



Préconisations et règles de prévention à appliquer

Dispositions communes

En cas de recours à des installations extérieures à l'école dont le fonctionnement est autorisé, elles devront répondre aux prescriptions du présent protocole.

ACTIVITES SPORTIVES :

- ❖ Rappeler aux parents de vêtir les enfants avec des tenues simples permettant la pratique sportive pour limiter les contacts entre le personnel enseignant et non enseignants avec les élèves.
- ❖ Proscrire les jeux de ballons et jeux de contacts.
- ❖ Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulés par tous (ou réserver uniquement les manipulations par l'adulte), ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- ❖ Privilégier des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.
- ❖

ACTIVITES CULTURELLES/ MANUELLES :

- ❖ Privilégier l'utilisation de matériel individuel jetable (pot de peinture....) ou à défaut assurer une désinfection régulière adaptée.
- ❖ Utiliser uniquement du matériel individuel et personnel, pas de prêt de matériel collectif.
- ❖ Adapter le fonctionnement des bibliothèques collectives en régulant la manipulation des livres par les élèves (livre individuel laissé au repos 5 jours après utilisation)
- ❖ Privilégier les lectures par l'enseignant pour limiter les manipulations des livres en dotation collective par les enfants.
- ❖ Privilégier les découvertes et la culture au travers des moyens audio visuels (projection des visites de musées virtuels....)
- ❖
- ❖ Penser à des jeux qui ne requièrent pas de toucher des surfaces communes et ne passent pas entre les mains. Par exemple : jeux de mime, devinettes, etc.



FICHE THEMATIQUE ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES

Dispositions spécifiques « Maternelle »

HABILLAGE/DESABILLAGE :

- ❖ Demander aux parents de vêtir leurs enfants de telle manière qu'ils puissent être autonomes, que chacun puisse ranger tout objet transitionnel individuellement

ACTIVITES SPORTIVES:

- ❖ Rappeler aux parents de vêtir les enfants avec des tenues simples permettant la pratique sportive pour limiter les contacts entre le personnel enseignant et non enseignant et les élèves.

ACTIVITES CULTURELLES/ MANUELLES:

- ❖ Retirer l'ensemble des jeux pouvant être manipulés à plusieurs dans les coins de symbolisation (poupées, dinettes, jeux de construction...).
- ❖ Attribuer par exemple, une couleur par enfant pour les stylos, feutres, ciseaux...ou prévoir des boîtes individuelles.

Dispositions spécifiques « Élémentaire »

ACTIVITES SPORTIVES :

- ❖ Afin de s'affranchir de l'utilisation éventuelles des vestiaires ou sanitaires, demander aux familles que les élèves portent la tenue de sport dès le matin.

ACTIVITES CULTURELLES/ MANUELLES :

- ❖ Retirer l'ensemble des jeux pouvant être manipulés à plusieurs.



Points de contrôle

Dispositions communes

- ACTIVITES SPORTIVES :

- ❖ Veiller au respect des règles de distanciation pendant la pratique sportive.
- ❖ Veiller à l'absence de points de contact entre les élèves et le matériel utilisé (manipulé par l'enseignant ou l'adulte).
- ❖ Vérifier que l'accès aux ballons ou matériel ne soit pas accessible aux élèves durant les cours.

- ACTIVITES CULTURELLES :

- ❖ Vérifier que le matériel et outils pédagogiques collectifs ne soient pas directement accessibles par les élèves.

Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Sans objet

Dispositions spécifiques « Élémentaires »

- ❖ Sans objet



Rappels des principes généraux

- ❖ **Appliquer les gestes barrières**
- ❖ **Maintenir la distanciation sociale**
- ❖ **Limiter au maximum le brassage des élèves**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **Communiquer et informer**

Les principes généraux sont repris dans le guide dans le chapitre dédié.



Préconisations et règles de prévention à appliquer

Dispositions communes

- ❖ Eviter les croisements de classes et d'élèves :
 - o Echelonner les temps de récréation.
 - o Eviter les regroupements de niveaux différents.
 - o Adapter et réduire les temps de récréation en fonction de l'effectif présent.
 - o Organiser les plannings de récréation et définir les modalités de signalement de début et de fin de récréation.
 - o Faire sortir et rentrer les élèves en respectant la distanciation physique entre chacun des élèves (une matérialisation pourra être envisagée).
 - o Organiser les départs et retours en classe par groupe adapté pour permettre une meilleure maîtrise de la distanciation physique.
- ❖ Adapter la surveillance des temps de récréation à l'effectif présent.
- ❖ Veiller au respect des gestes barrières et des distances de sécurité dans les jeux extérieurs.
- ❖ Proscrire les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées.
- ❖ Neutraliser l'utilisation des jeux et installations d'extérieurs avec points de contact (par balisage physique, rubalise, ...) ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- ❖ Proscrire la mise à disposition et l'utilisation de jouets collectifs ou assurer une désinfection après chaque manipulation.
- ❖ Proposer des jeux et activités qui permettent le respect des gestes barrières et la distanciation physique (privilégier des activités non dirigées limitant l'interaction entre les élèves).
- ❖ En cas de conditions climatiques inadaptées, et sans possibilité d'avoir un espace extérieur abrité permettant la distanciation physique, organiser les récréations en intérieur en favorisant un autre espace que celui de la classe (ex : salle de motricité,...).
Dans ce cas, ventiler l'espace dédié préalablement, maintenir portes et fenêtres ouvertes durant la période de récréation et poursuivre la ventilation après la récréation.

EXERCICE DE DEBUT ET FIN DE RECREATION : Organiser le lavage des mains (eau et savon avec séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable). En l'absence d'accès immédiat à un point d'eau et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une solution



FICHE THEMATIQUE RECREATION

hydroalcoolique, sous le contrôle étroit d'un adulte peut être envisagée même. Le lavage des mains peut se matérialiser par des activités (chanson, création graphique, vidéo explicative).

Dispositions spécifiques « Maternelle »

❖ Sans objet

Dispositions spécifiques « Élémentaires »

❖ Sans objet



Points de contrôle

Dispositions communes

Avant la récréation :

- ❖ Vérifier la cohérence du planning des récréations.
- ❖ S'assurer de l'absence de groupe dans la cour et couloir avant de sortir de classe.
- ❖ Vérifier la neutralisation des installations et jeux d'extérieurs ou que la désinfection est effective.

Pendant la récréation :

- ❖ Port du masque pour les personnels enseignants et non enseignant.
- ❖ Veiller au respect des gestes barrières et des distanciations physiques.
- ❖ Veiller à l'absence d'échange d'objet personnel.

A la fin de la récréation :

- ❖ Veiller à ce que les groupes entrants et sortants ne se croisent pas (respect du planning).
- ❖ Assurer une coordination pour ne faire rentrer en classe que les élèves dont les mains sont lavées.

Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Sans objet

Dispositions spécifiques « Élémentaires »

- ❖ Sans objet



Rappels des principes généraux

- ❖ **Appliquer les gestes barrières**
- ❖ **Maintenir la distanciation sociale**
- ❖ **Limiter au maximum le brassage des élèves**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **Communiquer et informer**

Les principes généraux sont repris dans le guide dans le chapitre dédié.



Préconisations et règles de prévention à appliquer

Dispositions communes

❖ Nettoyage avant la reprise : "Nettoyage habituel"

- o Si l'établissement était complètement fermé pendant le confinement et n'a pas été fréquenté dans les 5 derniers jours ouvrés avant la réouverture, la présence du SARS-CoV-2 encore infectant sur des surfaces sèches est négligeable. Un nettoyage de remise en propreté selon le protocole habituel est suffisant.
- o Les pièces qui ont été utilisées pour accueillir des enfants pendant la période de confinement sont nettoyées et désinfectées selon le protocole de "nettoyage approfondi" défini ci-après.
- o Pour les locaux qui ont été réquisitionnés ou mis à disposition pour héberger des personnes malades ou sans domicile fixe, il convient de se rapprocher de l'ARS pour que cette dernière prescrive les mesures adaptées en fonction des publics accueillis.
- o S'assurer que les protocoles habituels de nettoyage lors de la rentrée scolaire sont appliqués (ex : désinfecter les bacs à condensats, les siphons des centrales de traitement de l'air et système de climatisation).
- o Purger les canalisations d'eau froide et chaude : faire circuler l'eau (10 min), contrôler la température (éviter les brûlures).
- o Procéder à des analyses légionnelles pour les points à risque (douches et douchettes) (échantillonnage selon l'arrêté du 1er février 2010).
- o Vider et assécher les éventuels réservoirs d'eau naturels (eau de pluie).

❖ Nettoyage après la reprise : "Nettoyage approfondi" en 2 étapes

❖ 1ère étape, le nettoyage :

- o Nettoyer à l'aide d'un détergent usuel, puis rincer pour évacuer le produit détergent et évacuer la salissure.
- o Réaliser le nettoyage en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones plus sales.
- o Insister sur les points de contact (zones fréquemment touchées...).

❖ 2ème étape, la désinfection :

- o Utiliser un désinfectant virucide et **conforme à la norme EN 14476**. Les lingettes désinfectantes et **conformes à la norme EN 14476** peuvent être utilisées.
- o Désinfecter les points de contact manuel en suivant les instructions du fabricant (concentration, méthode d'application et temps de contact, etc...).



FICHE THEMATIQUE NETTOYAGE / DESINFECTION DES LOCAUX

- ❖ Le nettoyage peut aussi être combiné en utilisant un produit détergent-désinfectant conforme à la norme EN 14476 qui permet d'associer en une seule opération nettoyage et désinfection.
- ❖ En absence de désinfectant virucide conforme à la norme EN 14 476, en dernier recours, une solution désinfectante à base d'eau de javel peut être préparée :
 - o Vérifier au préalable la compatibilité de l'eau de javel avec la nature de la surface.
 - o Pour l'eau de javel à 2,6 %, le dosage pourrait être de 10% soit 100 ml de javel par litre d'eau froide. Ce dosage peut être adapté aux circonstances de la désinfection.
 - o Suivre les recommandations du fabricant pour l'application de la solution à base d'eau de javel
 - o Rincer systématiquement après application de la solution à base d'eau de javel.
- ❖ **Fréquence :**
 - o Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols, tables et chaises au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.
 - o Nettoyer et de désinfecter plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les zones fréquemment touchées (dans la journée, si les surfaces ne sont pas visiblement souillées, une désinfection directe sans nettoyage préalable est suffisante) :
 - Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, douches ...
 - Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, télécommandes, claviers, écrans, souris, ...
 - Matériel utilisé, supports pédagogiques, ...
 - Aires de jeux et équipements sportifs si utilisés.
 - o En complément du traitement quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans les salles d'enseignements spécifiques, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe, si possible à l'aide de lingettes désinfectantes.
- ❖ **Actions complémentaires :**
 - o Vider tous les jours les poubelles.
 - o Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide et en papier.
 - o Aérer régulièrement les locaux (lors de la récréation, après le déjeuner, lors d'un changement de salle de classe,...).
 - o Eliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement.
- ❖ **Prévention des risques pour le personnel :**
 - o Utiliser les produits de nettoyage dans le respect des modes opératoires indiqués par les fabricants. En complément des mesures sanitaires, les mesures de sécurité mentionnées dans les fiches de données de sécurité doivent être appliquées.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROTOCOLE SANITAIRE

ETABLISSEMENTS «MATERNELLE / ELEMENTAIRE»

FICHE THEMATIQUE NETTOYAGE / DESINFECTION DES LOCAUX



FICHE THEMATIQUE NETTOYAGE / DESINFECTION DES LOCAUX

Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Pour rappel, l'utilisation du matériel collectif partagé entre élève est proscrite.
- ❖ Si un matériel doit être transféré à un autre élève, procéder à un nettoyage désinfection (à l'aide d'une lingette désinfectante par exemple).
- ❖ Changer le linge dès que nécessaire. Les bavoirs ou serviettes sont individuels et lavés dès qu'ils sont visiblement souillés.
- ❖ Laver périodiquement les couvertures utilisées dans les dortoirs

Dispositions spécifiques « Élémentaires »

- ❖ Pour rappel, l'utilisation du matériel collectif partagé entre élève est proscrite.
- ❖ Si un matériel doit être transféré à un autre élève, procéder à un nettoyage désinfection (à l'aide d'une lingette désinfectante par exemple).



Points de contrôle

Dispositions communes

- ❖ Veiller à définir un plan de nettoyage des locaux quotidien.
- ❖ Salle de classe :
 - S'assurer du nettoyage approfondi des sols, portes, tables, chaises, mobilier ... avant l'arrivée des élèves.
- ❖ S'assurer que la fréquence de nettoyage approfondi est augmentée dans les espaces utilisés pour tous les points de contact, les zones fréquemment touchées et les usages multiples :
 - Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, douches ...
 - Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, télécommandes, claviers, écrans, souris, ...
 - Matériel utilisé, supports pédagogiques, ...
 - Aires de jeux et équipements sportifs si utilisés.
- ❖ Veiller à la réalisation d'un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves lorsque des groupes différents se succèdent dans les salles d'enseignements spécifiques.
- ❖ Espace de restauration (si accessible) :
 - S'assurer du nettoyage approfondi des tables et chaises avant l'arrivée des élèves puis entre chaque utilisateur.
- ❖ Veiller au respect des consignes de sécurité liées à l'utilisation des produits de nettoyage.

Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Veiller au nettoyage approfondi d'un matériel, jouet, qui devrait être transféré à un autre élève

Dispositions spécifiques « Élémentaires »

- ❖ Veiller au nettoyage approfondi d'un matériel, jouet, qui devrait être transféré à un autre élève



Rappels des principes généraux

- ❖ **Appliquer les gestes barrières**
- ❖ **Maintenir la distanciation sociale**
- ❖ **Limiter au maximum le brassage des élèves**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **Communiquer et informer**

Les principes généraux sont repris dans le guide dans le chapitre dédié.



Préconisations et règles de prévention à appliquer

Dispositions communes

SANITAIRES

- ❖ Limiter le nombre de personnes présentes dans les sanitaires au nombre maximum de cuvettes et/ou urinoirs présents.
- ❖ Gérer les flux avec les élèves vers les toilettes (départ et retour dans la classe).
- ❖ S'assurer que les urinoirs utilisés sont distants d'au moins 1 m ou condamner un urinoir sur 2.
- ❖ Quand cela est possible assurer l'ouverture de fenêtres pendant l'occupation des sanitaires.
- ❖ Demander aux élèves de se laver les mains avant et après l'usage des WC.
- ❖ Superviser le lavage des mains après le passage aux toilettes dans le primaire en fonction du personnel présent.
- ❖ S'assurer que les sanitaires permettent- en permanence aux élèves et au personnel de de se laver les mains (*eau, savon liquide, privilégier les essuie-mains papier à usage unique ou le séchage à l'air libre - Déconseiller l'usage des sèche-mains à air pulsé et les essuie-mains en tissus sont à proscrire*).
- ❖ S'assurer régulièrement au cours de la journée de l'approvisionnement des consommables des toilettes (*savon liquide, papier toilettes, essuie-mains à usage unique, ...*).
- ❖ S'assurer de l'évacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidienne.

VESTIAIRES

- ❖ Limiter le nombre de personnes présentes dans les vestiaires : si possible échelonner les arrivées / départs, pour respecter les distances barrières.
- ❖ Neutraliser des sièges ou des places de banc pour conserver la distance supérieure au mètre par tous moyens.
- ❖ Étaler des plages horaires d'arrivée et départ.
- ❖ Mettre en place une surveillance à l'entrée pour filtrer le nombre de personnes.
- ❖ Demander aux élèves de venir en tenue de travail ou de sport selon l'activité journalière prévue.
- ❖ Ouvrir périodiquement quand cela est possible les fenêtres et 10 mn au moins avant et après les périodes d'entrée et sortie.
- ❖ S'assurer de l'évacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidienne



SALLES DE DOUCHE

- ❖ Neutraliser les douches ou limiter le nombre de personnes présentes dans les douches au nombre maximum douches individuelles.
- ❖ Si douche collective, veiller à respecter les distances barrières par tous moyens.
- ❖ Gérer les flux avec les élèves vers les douches.
- ❖ Quand cela est possible assurer l'ouverture de fenêtres pendant l'occupation douches.
- ❖ S'assurer du plan de nettoyage et de désinfection des douches (Une attention particulière sera portée sur les pommeaux de douche).

Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Sans objet

Dispositions spécifiques « Élémentaires »

- ❖ Sans objet



Points de contrôle

Dispositions communes

- ❖ S'assurer de la gestion des flux dans les sanitaires, vestiaires et/ou douches.
- ❖ S'assurer de la limitation du nombre de personnes des locaux sanitaires, vestiaires et/ou douches.
- ❖ S'assurer de la bonne aération des sanitaires, vestiaires et/ou douches.
- ❖ S'assurer de la mise en place de consigne pour l'utilisation des locaux sanitaires, vestiaires et/ou douches.
- ❖ S'assurer du nettoyage périodique des locaux

Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Sans objet

Dispositions spécifiques « Élémentaires »

- ❖ Sans objet



Rappels des principes généraux

- ❖ **Appliquer les gestes barrières**
- ❖ **Maintenir la distanciation sociale**
- ❖ **Limiter au maximum le brassage des élèves**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **Communiquer et informer**

Les principes généraux sont repris dans le guide dans le chapitre dédié.



Préconisations et règles de prévention à appliquer

Dispositions communes

- ❖ Privilégier la restauration en salle de classe sous la surveillance d'un adulte sous forme de plateaux ou de paniers repas.
- ❖ En cas de restauration à la cantine ou au réfectoire, concevoir l'organisation des temps de restauration et d'accès de manière à limiter au maximum les files d'attente et les croisements de groupes d'élèves dans les couloirs. Le respect des mesures sociales de distanciation s'applique dans tous les contextes et tous les espaces : les temps de passage, la circulation, la distribution des repas. La gestion des matériels collectifs (plateaux, couverts, brocs d'eau...) est adaptée pour limiter les contacts.
- ❖ Si l'organisation de l'école prévoit que les élèves apportent leurs repas, les familles devront opter pour des repas froids ne nécessitant pas d'être réchauffés ou réfrigérés.
- ❖ Organiser le lavage des mains avant et après chaque repas.
- ❖ En cas d'assistance aux élèves pour la prise des repas, veiller à ce que les personnels portent un masque, se lavent les mains entre chaque contact.
- ❖ Nettoyer les tables, les chaises après les repas selon la méthode définie dans la fiche segment nettoyage et désinfection des locaux.
- ❖ Prévoir les modalités de distribution d'eau de manière à limiter les contacts.
- ❖ Adapter la distribution des repas et des couverts pour limiter les contacts.
- ❖ Proscrire l'utilisation de micro-ondes collectifs.
- ❖ Aérer le local de prise des repas avant et après en ouvrant les fenêtres par exemple ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ Déposer les déchets dans des poubelles équipées de sacs. Vider les poubelles quotidiennement.



Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Rappeler oralement les mesures barrières aux élèves au début de chaque repas notamment le fait de ne pas partager de la nourriture, de l'eau, des couverts...

Dispositions spécifiques « Élémentaires »

- ❖ Rappeler oralement les mesures barrières aux élèves au début de chaque repas notamment le fait de ne pas partager de la nourriture, de l'eau, des couverts...



Points de contrôle

Dispositions communes

Avant la réouverture :

- ❖ Organiser la demi-pension de manière à respecter les gestes barrières et les règles de distanciation sociales

Pendant le repas:

- ❖ Veiller au respect du lavage des mains avant et après repas
- ❖ Aérer le local de prise des repas

Après le repas :

- ❖ S'assurer du nettoyage approfondi du matériel et des équipements communs (tables, chaises...) avant l'arrivée des élèves puis entre chaque utilisateur
- ❖ S'assurer de l'évacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidienne.

Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Sans objet

Dispositions spécifiques « Élémentaires »

- ❖ Sans objet



Rappels des principes généraux

- ❖ **Appliquer les gestes barrières**
- ❖ **Maintenir la distanciation sociale**
- ❖ **Limiter au maximum le brassage des élèves**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **Communiquer et informer**

Les principes généraux sont repris dans le guide dans le chapitre dédié.



Préconisations et règles de prévention à appliquer

Dispositions communes

- ❖ Avant la réouverture de ces établissements scolaires, une réflexion spécifique doit être menée afin d'organiser les enseignements spécifiques (salles de dessin, salle de sieste, salle de motricité, de musique, de travaux pratiques ...) pour que le maintien de la distanciation sociale et le non-partage des espaces de travail soient assurés.
- ❖ Dans la mesure du possible, limiter au strict nécessaire le recours au matériel pédagogique manipulé par plusieurs élèves.
- ❖ Privilégier des démonstrations par l'enseignant ou à l'aide de vidéos.
- ❖ Si du matériel pédagogique mutualisé doit être utilisé :
 - Organiser des activités individuelles pour éviter les échanges de matériel.
 - S'assurer que le matériel pédagogique est nettoyé et désinfecté après utilisation, si possible à l'aide d'une lingette désinfectante.
- ❖ En complément du protocole de nettoyage quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans les salles d'enseignements spécifiques, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe, si possible à l'aide de lingettes désinfectantes

Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Sans objet

Dispositions spécifiques « Élémentaires »

- ❖ Sans objet



Points de contrôle

Dispositions communes

- ❖ En début de journée :
 - S'assurer du nettoyage approfondi des sols, portes, tables, chaises, mobilier ... avant l'arrivée des enfants.
 - S'assurer du nettoyage approfondi du matériel pédagogique, des jeux et jouets.
- ❖ Au cours de la journée :
 - Veiller au nettoyage approfondi du matériel pédagogique, des jeux et jouets lorsqu'ils sont transférés d'un enfant à un autre, et d'une manière générale après chaque utilisation.
- ❖ En fin de journée :
 - Veiller au nettoyage approfondi du matériel pédagogique, des jeux et jouets avant rangement.

Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Sans objet

Dispositions spécifiques « Élémentaires »

- ❖ Sans objet



Rappels des principes généraux

- ❖ **Appliquer les gestes barrières**
- ❖ **Maintenir la distanciation sociale**
- ❖ **Limiter au maximum le brassage des élèves**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **Communiquer et informer**

Les principes généraux sont repris dans le guide dans le chapitre dédié.



Préconisations et règles de prévention à appliquer

Dispositions communes

CONSIGNES GENERALES POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL :

Équipe de direction, Enseignants, Assistants éducatifs,
Secrétaire, Administratif, Gestionnaires, Bibliothécaire, Documentaliste,
Personnel accueil, Infirmier, Service médical, intervenants SST,
Cuisinier, agent de restauration,
Agent de maintenance. Magasinier, Agent d'entretien, lingère, veilleur de nuit,
Responsable d'équipe,

- ❖ Appliquer les gestes barrières.
- ❖ Mettre à disposition des masques pour les enseignants et personnels non enseignants notamment lors de présence d'élève ou de travail en espace clos sans distanciation possible.
- ❖ Maintenir de la distance d'au moins 1 mètre dans les salles, files et en croisement de flux piéton. Distance de 1 mètre conservée, à défaut le port d'un masque (masque grand public alternatif de production industrielle ou artisanal) sera nécessaire.
- ❖ Rappeler d'éviter de parler fort en face des collègues (se positionner en côte à côte plutôt qu'en face), et choisir un lieu ouvert (préau, extérieur) plutôt qu'une salle fermée.
- ❖ Procéder au lavage des mains toutes les 2 heures (eau-savon préférentiellement pour ne pas épuiser le stock de gel hydroalcoolique) même si des gants sont portés.
- ❖ Afficher les consignes

- ❖ Attribuer des zones de travail par le biais de consignes claires.
- ❖ Dans les locaux exigus, assurer de préférence des emplacements fixes pour chaque personnel ou sa zone d'évolution matérialisée si c'est pertinent.

- ❖ Éviter le matériel (informatique, matériel de bureau, outillage, ...) partagé par plusieurs personnes pendant le travail.
- ❖ Préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque agent en début/fin de poste. Stylo inclus.



- ❖ Transférer le matériel d'une zone de travail (bureau ou entretien maintenance) à l'autre par dépose dans une zone d'attente, pendant quelques heures, voire une journée si la désinfection n'est pas possible.
- ❖ Réduire l'effectif présent en continuant le télétravail pour une partie du personnel quand cela est possible en fonction des organisations prévues par la direction de l'école ou de l'établissement.
- ❖ Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de l'établissement.
- ❖ Échelonner les horaires de présence dans les parties communes et période de repas pour limiter le nombre de personnes présentes (salles de pause, salles de professeurs, ...).
- ❖ Limiter l'accès aux espaces communs pour permettre à chacun de respecter les règles de distanciation sociale.
- ❖ Aménager les locaux de sorte qu'au moins un mètre soit laissé entre les places assises.
- ❖ Le jour de la rentrée, organiser une réunion pour expliquer les différentes mesures de prévention à mettre en œuvre et ce qu'il conviendra de dire aux élèves.
- ❖ Rappeler très régulièrement les consignes.
- ❖ Mettre en place des protocoles de nettoyage individuel : - Clavier, souris, ... ; - Poste de travail ; - Outils de travail avant rangement,
- ❖ Réévaluer les risques, en prenant en compte le contexte actuel, pour chaque intervention présentant des risques particuliers de contamination.

PERSONNEL ACCUEIL

- ❖ Prévoir une séparation physique (telle que plexiglass) entre le personnel d'accueil et les visiteurs.
- ❖ Lorsqu'il y a une loge d'accueil, n'autoriser la présence que d'une seule personne dans ce local.

INFIRMIER, SERVICE MEDICAL, SST

- ❖ Mettre à disposition des masques adaptés pour traiter les suspicions ainsi que des blouses, lunettes de protection ou écran facial, gants.

CUISINIER, AGENT DE RESTAURATION, CHEF DE CUISINE

- ❖ Rappeler les gestes barrières : se laver très régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter, saluer sans se serrer la main et sans embrassades);
- ❖ Rappeler que toute personne symptomatique (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) ne doit pas se rendre sur son lieu de travail.



- ❖ S'assurer que les sacs contenant les repas soient correctement fermés.
- ❖ Rappeler qu'une attention particulière doit être portée au nettoyage et à la désinfection de toutes les surfaces et ustensiles en contact avec la nourriture.
- ❖ Limiter le nombre de personnes en cuisine (en adoptant les modalités de production). Cette adaptation doit également permettre de diminuer le temps que les agents de nettoyage passeront en plonge, local généralement très petit et humide, ne permettant pas la distanciation.
- ❖ Attribuer dans la mesure du possible des outils de travail individuels à chaque cuisinier (ustensiles, couteaux ...).
- ❖ Si le nettoyage des vêtements est externalisé, prévoir une poubelle pour vêtements de travail sales, sinon prévoir un contenant à usage unique par salarié pour le transport de ses vêtements sales.
- ❖ Prévoir des vêtements de travail à usage unique si possible ou un changement à chaque prise de poste ou mettre à disposition une sur-blouse à usage unique ou adapter la fréquence de nettoyage et changement de vêtements du personnel.
- ❖ Prévoir une zone de stockage des sacs hermétiques de vêtements sales et retour des vêtements propres accessibles au seul livreur en veillant à limiter la co-activité et à défaut respect des distances minimales.

AGENT TECHNIQUE DE MAINTENANCE

- ❖ Préconiser un outillage individuel - Éviter le partage des outils et privilégier l'affectation individuelle des caisses à outils. Dans le cas où ce n'est pas possible, les nettoyer avant et après chaque utilisation à l'aide de produits désinfectants adaptés.
- ❖ Éloigner les autres personnes à plus d'1 mètre.
- ❖ Nettoyer le poste de travail par le technicien en fin de début et de service au moyen de produits désinfectants adaptés.
- ❖ Mettre à disposition de masques, solutions hydroalcooliques ou point d'eau avec savon, lingettes/produits désinfectants adaptés afin d'assurer un lavage de mains régulier.
- ❖ Rappeler les règles de lavage des mains, et ceci même si des gants sont portés.
- ❖ Réévaluer les risques, en prenant en compte le contexte actuel, pour chaque intervention de maintenance présentant des risques particuliers de contamination.

TRANSPORT (PAR LE PERSONNEL DE L'ETABLISSEMENT - VEHICULE DE SERVICE)

- ❖ L'affectation fixe d'un véhicule par conducteur sera privilégiée
- ❖ S'assurer du nettoyage du véhicule (volant, poignées, tableau de bord, clés, commande manuelle des hayons et l'ensemble de l'habitacle) par le conducteur en fin de service au moyen de produits désinfectants adaptés.
- ❖ S'assurer que les conducteurs possèdent un moyen de communication portable avec chargeur adaptable.
- ❖ Mettre à disposition d'un flacon hydroalcoolique ou d'une réserve d'eau avec savon ou de lingettes désinfectantes, par véhicule afin d'assurer un lavage régulier de mains.

PERSONNEL EXTERIEUR A L'ETABLISSEMENT



- ❖ Limiter autant que possible l'intervention des entreprises extérieures.
- ❖ Mettre à proximité de l'accueil du gel hydroalcoolique afin que le personnel extérieur puisse se laver les mains après l'ouverture/fermeture des portes ou manipulation d'objet.
- ❖ Rappeler les consignes générales (Affiche ou remise d'une fiche consignes).

LIVRAISON (PERSONNEL EXTERIEUR)

- ❖ Réaliser la remise et la signature des documents de transport sans contact entre les personnes.
- ❖ Pour les livraisons dans l'établissement, s'assurer que les chauffeurs, après communication avec le destinataire ou son représentant, laissent les colis devant l'accueil de l'établissement en mettant en œuvre des méthodes alternatives qui confirment la bonne livraison et ne récupèrent pas nécessairement la signature du destinataire.
- ❖ Adapter le protocole de sécurité en ajoutant le risque COVID-19.

ENTREPRISES EXTÉRIEURES

- ❖ Adapter le Plan De Prévention (PDP) avec le risque Covid (Article R4512-7 du Code du travail « .../... travaux dangereux pour lesquels il est établi par écrit un plan de prévention : .../... - Travaux exposants à des agents biologiques pathogènes .../... »).
- ❖ Etablir des consignes communiquées en fonction de la prestation réalisée (nettoyage, gestion des déchets, maintenance, services). Consignes annexées au PDP, sous la forme d'une consigne générique « Covid » ou d'un contenu spécifique lié à la prestation.
- ❖ Réaliser un avenant au PDP (co-signé), qui aura davantage valeur légale qu'un simple mail ou affiche (notamment en cas de contamination d'un prestataire ou par un prestataire).

La programmation des travaux sera organisée par le maître d'ouvrage en coordination étroite avec le chef d'établissement. Les conditions d'accueil, de circulation concernant ces travaux seront adaptées suite à cet échange afin de respecter les règles de distanciation et de limiter les interactions entre les travaux et les élèves ou personnels accueillis.

LOCAUX POUR LE PERSONNEL

SALLE DE REUNION

- ❖ Utiliser des sièges distants d'au moins 1 mètre et éviter de s'asseoir face à face
- ❖ Nettoyer avant/après une réunion, ne pas laisser d'objet, ou nettoyer avant usage (feutres, télécommande).
- ❖ Aérer 10 mn toutes les heures.
- ❖ Si possible, bloquer les portes en position ouverte (pour renouveler l'air et éviter les contacts multiples de la poignée) si cela n'affecte pas les dispositions de la maîtrise du risque incendie.



- ❖ Mettre à disposition du gel hydroalcoolique sur la table, notamment s'il y a échange de documents papiers.

BUREAUX

- ❖ Bureaux individuels et open space : supprimer des placards le maximum d'objets (cadres photos, stylos,...) qui compliquent le nettoyage journalier.
- ❖ Aérer les espaces de travail plusieurs fois par jour ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ En bureaux partagés, ne pas se placer en face à face et respecter la distanciation physique.
- ❖ Rester au même bureau toute la journée. Si possible affecter individuellement les places (ex : chacun se place au même endroit entre 2 périodes de télétravail).
- ❖ Privilégier que chacun prenne en charge de nettoyer son poste en début et en fin de journée avec un kit de nettoyage fourni (clavier et plan de travail notamment).
- ❖ Veiller à la désinfection régulière du matériel collectif (imprimantes, photocopieurs ...)
- ❖ Désinfecter les objets qu'on ramène chez soi ou les laisser dans une zone d'attente arrivé à la maison.

ACCUEIL DE PARENTS

- ❖ Privilégier la communication à distance.
Privilégier l'accueil des familles en extérieur ou espace ouvert en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes)

Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Sans objet

Dispositions spécifiques « Élémentaires »

- ❖ Sans objet



Points de contrôle

Dispositions communes

ENSEMBLE DU PERSONNEL

- ❖ S'assurer que les gestes barrières au sein du personnel sont connus et appliqués.
- ❖ S'assurer que les zones de travail permettent une distanciation d'au moins 1 m.
- ❖ S'assurer que l'organisation des déplacements du personnel permet de réduire au mieux les croisements entre le personnel ou le personnel et les élèves.

- ❖ S'assurer que des masques sont mis à disposition et que le stock est en quantité suffisantes.
- ❖ S'assurer que le matériel commun est nettoyé en début et fin de poste.
- ❖ S'assurer qu'un protocole de nettoyage individuel est en place (- Clavier, souris, ... ; - Poste de travail ; - Outils de travail avant rangement,).

- ❖ S'assurer que tout le personnel est formé à la maîtrise du risque « covid » et que des rappels périodiques sont en place.

PERSONNEL D'ACCUEIL

- ❖ S'assurer de l'intégrité de la séparation physique (telle que plexiglass) entre le personnel d'accueil et les visiteurs.

INFIRMIER, SERVICE MEDICAL, SST

- ❖ S'assurer que le stock matériel mise à disposition pour le personnel « santé » est en quantité suffisante (masques FFP2 (sans valve de préférence) si suspicion et masques chirurgicaux dans le cas contraire, blouses, lunettes de protection ou écran facial, gants).

CUISINIER, AGENT DE RESTAURATION, SERVEUR

- ❖ S'assurer du respect des plans de nettoyage.
- ❖ S'assurer de l'approvisionnement permanent des consommables (savons, gel, lingettes, sacs poubelle...).
- ❖ S'assurer que les déchets régulièrement sont évacués régulièrement.
- ❖ S'assurer de la bonne gestion des vêtements de travail pour limiter les contaminations.

AGENT TECHNIQUE DE MAINTENANCE



- ❖ S'assurer que le matériel et les postes de travail sont nettoyés avant et après chaque utilisation à l'aide de produits désinfectants adaptés.
- ❖ S'assurer que le stock matériel mis à disposition pour le personnel « maintenance » est en quantité suffisante (masques, solutions hydroalcooliques, point d'eau avec savon, lingettes/produits désinfectants).
- ❖ S'assurer de la réévaluation des risques, en prenant en compte le contexte actuel, pour chaque intervention de maintenance présentant des risques particuliers de contamination.

TRANSPORT (PAR LE PERSONNEL DE L'ETABLISSEMENT - VEHICULE DE SERVICE)

- ❖ Vérifier que le matériel indispensable dans le véhicule est présent pour un nouveau déplacement (ex. : eau, savon, gel hydro alcoolique et autres consommables).
- ❖ Vérifier le nettoyage l'habitacle.
- ❖ Évacuer les déchets au retour, nettoyer l'habitacle, réapprovisionner le kit de désinfection (eau, savon, gel hydro alcoolique et autres consommables).
- ❖ S'assurer que les vérifications du bon état des véhicules (pneumatiques, pare-brise, essuie-glaces, etc.) sont réalisées.

PERSONNEL EXTERIEUR A L'ETABLISSEMENT

- ❖ S'assurer de la mise en place à proximité de l'accueil du gel hydroalcoolique.
- ❖ S'assurer que les consignes générales sont affichées et/ou une fiche consignes est remise.

LIVRAISON (PERSONNEL EXTERIEUR)

- ❖ S'assurer que la remise et la signature des documents de transport s'effectue sans contact entre les personnes.
- ❖ S'assurer de la bonne application de la procédure pour la remise de colis.
- ❖ S'assurer qu'un protocole de livraison pour les entreprises extérieures prend en compte le risque « COVID-19 ».

ENTREPRISES EXTÉRIEURES

- ❖ S'assurer que les plans de prévention pour les entreprises extérieures prennent en compte le risque « Covid ».



LOCAUX POUR LE PERSONNEL

SALLE DE REUNION

- ❖ S'assurer de la neutralisation de la moitié des sièges avec un positionnement en quinconce
- ❖ S'assurer de la mise en place et de la bonne réalisation des nettoyages avant/après une réunion.
- ❖ S'assurer que l'aération des locaux est au moins réalisée 10 mn et toutes les heures.
- ❖ S'assurer que de la mise à disposition du gel hydroalcoolique sur la table.

BUREAUX

- ❖ S'assurer de la bonne application de la règle des « 5S » pour les bureaux individuels et open spaces (Débarrassés, En ordre, Maintenus propres)
- ❖ S'assurer que les zones de travail permettent une distanciation d'au moins 1 m.
- ❖ S'assurer que l'aération des locaux est réalisée plusieurs fois par jour.
- ❖ S'assurer que chacun prenne en charge de nettoyer son poste en début et en fin de journée avec un kit de nettoyage fourni (clavier et plan de travail notamment).

ACCUEIL DE PARENTS

S'assurer que l'accueil des parents respecte les règles de distanciation.

Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Sans objet

Dispositions spécifiques « Élémentaires »

- ❖ Sans objet



FACTEURS DIMENSIONNELS ET DECISIONNELS

La capacité d'accueil des établissements scolaires dans le respect des principes généraux décrit dans le présent protocole sanitaire est un élément déterminant dans la décision de réouverture.

Le présent chapitre présente les paramètres permettant d'évaluer cette capacité.

Facteurs de dimensionnement

Le respect de la distanciation sociale est une condition sanitaire indispensable, et la détermination de la capacité d'accueil est un déterminant clé à la réouverture.

Il convient à chacun des établissements d'évaluer sa capacité d'accueil :

- A partir des superficies disponibles des locaux prévus et des espaces extérieurs
- A partir d'une visite des locaux pour une étude de la disposition des salles de classe et autres lieux adaptés à un enseignement pédagogique

Les éléments de dimensionnement.

Les dispositifs admissibles repris ci-dessous sont issus d'étude sur la disposition des classes en lien avec les mesures sanitaires à appliquer

Une salle de classe de 50m² permet d'accueillir 15 élèves en respectant la distanciation physique.

La salle doit pouvoir être ventilée (naturellement ou mécaniquement).

Facteurs décisionnels

Avant la réouverture, et comme détaillé dans le présent protocole sanitaire, il revient aux collectivités territoriales et directeurs d'organiser la reprise dans le respect de mesures sanitaires et d'en vérifier son applicabilité avant l'accueil des élèves.

Cette liste non exhaustive est un outil d'aide et d'assistance à la réouverture sur le principe d'une sélection de tâche à faire.

- ☐ Rédiger son schéma d'organisation
- ☐ Rédiger et déployer son plan de communication sur la base des éléments décrits dans les principes généraux



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- ☐ Définir et présenter les consignes sanitaires applicables aux personnels non enseignants.
- ☐ Définir un protocole de nettoyage et en assurer la fréquence définie (nettoyage approfondie une fois par jour à minima)
- ☐ Dimensionner le nombre de produits, matériel et équipements nécessaires à l'application de la doctrine sanitaire : masques, solution hydroalcoolique, savon liquide, essuie main, lingettes désinfectantes, produits de nettoyage et de désinfection, gants, etc.
- ☐ Assurer le réapprovisionnement de ce matériel en fréquence et quantité adaptée
- ☐ Définir les modalités pour la gestion de la demi-pension et prendre les dispositions nécessaires avec les différentes parties prenantes, y compris le prestataire si la restauration collective est sous-traitée.
- ☐ Assurer la disposition matérielle des classes le cas échéant
- ☐ Neutraliser les accès les installations et matériels qui ne peuvent faire l'objet d'un protocole de désinfection
- ☐ Définir un plan de circulation et assurer la signalétique correspondante
- ☐ Prévoir et mettre en œuvre les éléments matériels et de communication pour faire appliquer les règles d'entrée et de sortie des élèves



PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT

1- En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir:

- ❖ Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmerie ou dans une pièce dédiée permettant la surveillance de l'élève dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Prise de la température avec un thermomètre sans contact.
- ❖ Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrières.
- ❖ Rappel par les responsables de l'école ou de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet.
- ❖ Prévenir le personnel de santé de l'éducation nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève (cf annexe du plan ministériel Covid-19), depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.
- ❖ Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires
- ❖ Nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.
- ❖ Poursuite stricte des mesures barrières.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

En cas de test positif:

- ❖ Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le responsable de l'établissement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres élèves et personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'école ou de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires et académiques.
- ❖ La famille est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par un médecin ou un membre de l'équipe mobile locale COVID-19 pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée étant donné le contexte.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

2- En cas de survenue de symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir:

- ❖ Isolement de l'adulte avec un masque dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrières.
- ❖ Rappel par les responsables des établissements de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décide si un test de dépistage est nécessaire et donne un avis sur la reprise du travail.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.
- ❖ Poursuite stricte des mesures barrières.

En cas de test positif:

- ❖ Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le responsable de l'établissement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistages des élèves et des personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'enfant malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

3- Protocole de nettoyage et de désinfection quotidien des locaux et après survenue d'un cas COVID-19

- ❖ Ne pas utiliser un aspirateur pour le nettoyage des sols ;
- ❖ Les locaux (sols et surfaces) supportant le nettoyage humide doivent faire l'objet des différentes opérations suivantes :
 - Nettoyer les sols et les surfaces dans les espaces utilisés, les points de contact, les zones fréquemment touchées, à l'aide d'un détergent usuel;
 - Rincer à l'eau pour évacuer le produit détergent et évacuer la salissure;
 - Désinfecter avec un produit désinfectant virucide selon la norme EN 14476, ou par défaut avec une solution désinfectante à base d'eau de javel (cf fiche nettoyage désinfection).
 - Selon les recommandations du fabricant du produit désinfectant virucide utilisé, rincer à l'eau si nécessaire. Cette phase de rinçage est obligatoire suite à l'utilisation de la solution désinfectante à base d'eau de javel.
- ❖ Tenue du personnel d'entretien adaptée aux dispositions contenues dans la fiche de données de sécurité du produit utilisé.

Éliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement.